

INFORMATIONS

publiées par la

Association Belge des Amis
des Chemins de fer, A.S.B.L.
BRUXELLES

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE

11 janvier 1954

Bulletin n° 117

Fonctionnement des signaux automatiques.

Des voyageurs curieux ont remarqué que sur certaines lignes des signaux lumineux paraissent systématiquement franchis sans ralentissement par tous les trains, en dépit de leur indication d'arrêt (feu rouge).

Cette impression n'est donnée qu'au voyageur qui limite son observation au moment de son passage au droit du signal; elle serait toute autre si ce voyageur se plaçait à hauteur du machiniste ou du conducteur d'automotrice auxquels les signaux s'adressent.

Sur un tronçon de ligne équipé du block automatique, les signaux ne sont plus manoeuvrés par des agents à poste fixe; ils sont commandés par les trains eux-mêmes, par l'intermédiaire de circuits de voies isolées.

Un signal lumineux est planté à l'entrée de chaque section qui ne peut normalement comporter ^{que} l'occupation par un seul train.

Lorsque cette section est libre, c.a.d. quand aucun véhicule ne s'y trouve, le signal présente un feu vert (a).

Dès qu'un train franchit le signal, le feu vert s'éteint et est remplacé par un feu rouge (b).

Cette action s'opère non pas après le passage du train mais dès que le premier essieu du train ^{s'engage} dans la section; ce qui explique que le signal paraît avoir été franchi à l'arrêt par ceux qui se trouvant dans le train n'en ont pas observé le fonctionnement d'une façon continue.

Pendant que le train occupe à la fois la section qu'il va libérer et la nouvelle section qu'il aborde, le signal dépassé et celui qui le précède présentent tous deux le feu rouge d'arrêt (b).

Le dernier signal franchi reste fermé aussi longtemps que la section correspondante n'est pas libérée (c)

(a) (b) (c) voir annexe .

RESULTATS D'EXPLOITATION.

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois d'octobre 1953, comparés à ceux de la même période des années 1952 et 1938.

	1938(1)	1952	1953
Nombre de voyageurs transportés	16.804.415	19.965.832 (2)	19.125.088(2)
Nombre de voyageurs kilomètres	508.965.648	630.126.424 (2)	608.987.746(2)
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	6.827.225	6.152.333	5.890.413
Nombre de tonnes-km	497.144.399	529.092.686	516.924.758
Nombre de wagons chargés	491.214	334.921	314.699

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge.

(2) Chiffres provisoires pour 1953 et définitifs pour 1952 (y compris transports des administrations publiques et transports militaires).

MARCHANDISES.

Nombre de wagons chargés par la clientèle				Transbordements aux ports d'Anv et de Gand			
				Port d'Anvers		Port de Gand	
Semaine	Combustibles	Divers	Total	tonnes de navire sur wagon	tonnes de wagons sur navire	tonnes de navire sur wagon	tonnes de wagons sur navire
1 au 7-11-53	22.001	42.576	64.577	54.000	105.200	14.771	19.595
8 au 14-11-53	20.257	38.311	58.568	38.400	109.700	13.065	9.442
15 au 21-11-53	23.416	43.329	66.745	45.900	119.800	22.020	17.069
22 au 28-11-53	22.800	43.354	66.154	49.500	100.850	14.372	9.881
29 au 5-12-53	17.913	37.135	55.048	59.400	116.050	18.410	18.363
6 au 12-12-53	23.217	36.652	59.869	37.900	105.200	21.832	6.363
13 au 19-12-53	23.736	36.332	60.068	46.300	118.800	17.464	12.846

CONSIGNE AUTOMATIQUE DES BAGAGES A BRUXELLES-MIDI.

La Société Nationale des Chemins de fer belges procède à l'installation dans le hall des guichets de Bruxelles-Midi, d'une première série de 16 coffres destinés à servir de dépôt automatique des bagages.

Le but poursuivi est d'accélérer ce service offert aux voyageurs et de les libérer de formalités et d'attentes qui pourraient contrarier leur plan de voyage.

L'utilisation des coffres automatiques à bagages est des plus aisée.

Le client tire à lui la porte d'un coffre libre, dépose ses objets, referme le coffre et moyennant introduction d'une pièce de 5 frs dans la fente, retire et emporte la clef.

Le dépôt peut durer de 0 à 24 heures.

MODIFICATIONS DANS LE SERVICE DES TRAINS DE VOYAGEURS.

L'attention de MM. les voyageurs est attirée sur les modifications qui sont apportées dans le service des trains de voyageurs de la ligne Anvers-Charleroi.

Train 265 (circule les jours ouvrables, sauf le samedi) -
Bruxelles(M) D. 16.41 vers Anvers, fait arrêt à
Schaerbeek (16.53) et à Contich(Casernes) (17.17),
avec correspondance vers Lierre à 17.30.

Train 2265 (circule les jours ouvrables) Bruxelles(M) D. 16.45
vers Anvers, ne fait plus arrêt à Schaerbeek, Hove et
Mortsel.

x

x x

Les 3 trains suivants ne font plus arrêt à Vilvorde :

2267 (circule les jours ouvrables) Bruxelles(M) D. 17.15 vers
Anvers;

2269 (circule les jours ouvrables) Bruxelles(M) D. 17.45 vers
Anvers (est renforcé de deux voitures)

2975 (circule les jours ouvrables, sauf le samedi) -
Bruxelles(M) D. 16.53 vers Anvers (fait arrêt à Schaerbeek
(17.05).

x

x x

Train 2962 (circule les jours ouvrables, sauf le samedi)
Anvers(C) D. 16.39 vers Bruxelles(M) A. 17.35 est limité
à Bruxelles(N).

Train 2201 (circule les jours ouvrables) Bruxelles(M) D. 8.54 vers
Bruxelles(N) fait arrêt à Bruxelles(Chapelle) et
(Congrès).

En outre, le service du samedi-midi est modifié comme suit :

- train 2247 - Bruxelles(M) D. 12.16 vers Anvers ne fait plus
arrêt à Vilvorde;
- train 2249 - Bruxelles(M) D. 12.44 vers Anvers ne fait plus
arrêt à Haren(Buda);
- train 2959 - Bruxelles(M) D. 12.52 vers Anvers est en correspon-
dance à Contich(Casernes) vers Lierre à 13.32.

x

x x

Pour dégager le train 2945 Bruxelles(M) D. 11.53 vers Anvers,
un nouveau train semi-direct est mis en marche le samedi :
Bruxelles(M) D. 11.49 vers Anvers.

x

x x

Le train E 572 Anvers(C) 19.05 - Bruxelles(M) 19.53
Charleroi(S) 20.35 - circulant journellement entre Anvers(Central)
et Bruxelles(M) et le dimanche entre Bruxelles(M) et Charleroi(Sud)
circule tous les jours entre Anvers (Centr.) et Charleroi(Sud).

Un nouveau train exprès E 542 Bruxelles-Charleroi est mis en
marche le samedi sous horaire ci-après :

Bruxelles(Nord) 11.59 - Bruxelles(C) 12.04 - Bruxelles(Midi) 12.11 -
Marchienne-au-Pont 12.52 - Charleroi(Sud) 12.56.

Depuis le 4 janvier le train 8172 Denderleeuw D. 17.54 -
Ninove A. 18.06 est prolongé jusque Grammont, sous l'horaire
ci-après :

Denderleeuw D. 17.54, Iddergem 17.58, Okegem 18.03, Ninove 18.09,
Appelterre 18.16, Schendelbeke 18.26, Grammont A 18.32.

MODIFICATIONS DANS LE SERVICE D'AUTOBUS.

Le service d'autobus 131 A Nivelles - Fleurus n'est plus détourné via Liberchies.

L'itinéraire ancien qui empruntait la section Rêves(Place) Frasnes(Monument) est de nouveau suivi.

En outre, le service d'autobus 365 B Bruxelles - Gosselies reprend l'itinéraire ancien de Frasnes à Gosselies via Rêves (Place), Fromiée, Luttre(Pont), Liberchies et Thiméon.

MM. les voyageurs sont instamment priés de consulter les nouveaux horaires affichés dans les autobus, dans les gares et chez les dépositaires.

COMMUNUQUES - MARCHANDISES.AMENAGEMENT AU TARIF DE GRANDE VITESSE(expéditions de détail).

La Société Nationale des Chemins de fer belges attire l'attention de ses clients sur les aménagements qui ont été apportés au tarif de grande vitesse (expéditions de détail) à partir du 1er janvier 1954. Ceux-ci se traduisent, dans certains cas, par un relèvement des prix.

Les intéressés sont priés de se renseigner auprès des gares ou des agences commerciales.

VENTE DE TIMBRES CHEMINS DE FER ET COLIS POSTAUX A LA HALTE CENTRALE.

La vente des timbres neufs chemins de fer et colis postaux, émis par la S.N.C.B. et la remise des billets d'agences aux agences de voyage se fait à la gare centrale, rez-de-chaussée, Entrée rue de la Putterie n° 21, local D. 16, Téléphone provisoirement : 18.30.60 - poste 1002.

ADJUDICATIONS.

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera le 13 janvier 1954 à 10 h. à Bruxelles, rue de Louvain, 37, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la vente du fraisil recueilli dans les remises à locomotives.

Le cahier des charges n° 2642.55 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 20 fr au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.60.50, poste 2267 - C.C.P. 2496.00).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera le 13 janvier 1954 à 15 h. à Bruxelles, 17, rue de Louvain, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de mercure.

Le cahier des charges n° 2643.209.248 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 fr au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.60.50, poste 2267 - C.C.P. 2496.00).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procèdera le 20-1-54 à 15 h. à Bruxelles, rue de Louvain, 17, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de 20.000 kg mastic à l'huile.

Le cahier des charges n° 2643-290-243 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 5 fr au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29 à Bruxelles (tél. 18.60.50, poste 2267 - C.C.P. 2496.00).



